

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2018 - (N° 1371)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 295

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, M. Wulfranc, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel,
Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir,
M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu et M. Serville

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.